

**Parce que
Radio-Canada,
c'est nous**

La négo en continu | n° 4
31 janvier 2021



Avancer à reculons

La reprise des discussions à la table de négociation en début d'année s'était pourtant bien déroulée : la partie patronale avait reçu, avant les fêtes, l'ensemble des textes de convention relatifs aux demandes syndicales. Rédigés clause par clause, ils ne contiennent aucune surprise : ils correspondent en tous points aux demandes fournies à l'employeur dès la première rencontre de négociation et présentées en détails à plusieurs reprises au cours de l'automne.

Au cours de la semaine dernière, la partie patronale a toutefois demandé que notre comité de négociation procède à un nouveau survol des textes déposés. Afin de pouvoir bien en comprendre la nature, on nous réclame de clarifier les demandes syndicales... jusqu'en mars prochain. En expliquant qu'il y a des limites à toujours avoir à expliquer nos demandes sans que la partie patronale se commette sur quoi que ce soit, nous avons devancé cette échéance au 8 février.

Du même souffle, le comité patronal nous avisait que le dépôt de ses propres textes n'était plus, à ses yeux, une priorité. Par crainte, nous a-t-on dit, que cela vienne « cristalliser les positions ».



Disponibles tout le temps, partout

« On n'a pas besoin de plus d'employés qui ne sont pas disponibles. On a besoin d'employés qui sont plus disponibles », nous a-t-on expliqué, jeudi, alors que l'employeur acceptait de clarifier ses demandes relatives à la disponibilité des employé-es de Radio-Canada.

Comment accroître leur disponibilité? Si les mesures n'ont pas été entièrement détaillées, l'intention est claire.

Abolir les heures supplémentaires

En fait, il faudrait préciser : l'employeur souhaite abolir le paiement *majoré* des heures supplémentaires effectuées après une journée normale de travail. Inscrit à l'horaire pour huit heures, mais obligé d'en travailler quatre de plus? Elles seraient toutes payées à taux simple. Les heures supplémentaires seraient majorées seulement au terme d'une semaine de travail (à partir de la 41^e heure sur une semaine de 40 heures) ou encore d'un cycle (à partir de la 81^e heure).

Des horaires à titre indicatif seulement

L'employeur ne veut plus s'astreindre à un cadre horaire où les journées et les heures de travail sont précisées. Dorénavant, la notification de l'horaire (dont le délai serait réduit de 17 à 10 jours) ne serait qu'à titre

indicatif seulement. À deux jours de préavis, un horaire annoncé du lundi au vendredi, par exemple, pourrait être permuté du jeudi au dimanche. La seule garantie? Le nombre d'heures effectuées, peu importe le moment ou la durée – même le titre d'emploi n'est plus garanti. Bien entendu, cette demande chambarderait les horaires de tous les employé-es de Radio-Canada, qu'ils soient permanents, temporaires, à temps partiel ou contractuels.

Repos lundi et jeudi

Peu importe le statut d'emploi, Radio-Canada ne veut plus être obligée de donner les journées de repos hebdomadaire de manière consécutive. Une fin de semaine pourrait ainsi être vécue un mardi et un jeudi, l'employeur « s'efforçant » de donner deux jours consécutifs, sans y être contraint.



Assemblée générale en février

Dans ce contexte, il va sans dire que nous ne pouvons rester les bras croisés. Il est temps de commencer à mettre la pression nécessaire afin que la partie patronale s'active et que nous puissions enfin mettre derrière nous cette période de clarification des projets respectifs.

Voilà pourquoi une assemblée générale tournante sera tenue dès février. Ces rencontres, tenues section par section afin de favoriser les échanges, permettront de

faire le point sur les négociations et d'obtenir un mandat de moyens de pression pour déclencher les actions prévues par le comité de mobilisation. Les détails de ces assemblées locales, tenues virtuellement, vous seront communiqués sous peu.

Votre participation, bien entendu, sera très importante. Au cours des prochains mois, le comité de négociation aura besoin de l'appui de toutes et de tous. Face aux signaux envoyés par la partie patronale et devant l'incongruité des mesures inadaptées qu'elle préconise, le message des employé-es de Radio-Canada doit être clair : il est grand temps de consolider nos emplois et d'assainir nos milieux de travail.



**Parce que
Radio-Canada,
c'est nous**

